

Département de la HAUTE-SAVOIE  
Arrondissement de THONON LES BAINS  
Canton d'EVIAN LES BAINS  
Commune de LA CHAPELLE D'ABONDANCE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE SEANCE DU 31 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente et un mars, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Gérald DAVID-CRUZ, Maire

Date de convocation du conseil municipal : le 26 mars 2026

Nombre de conseillers :

*En exercice : 15*

*Ayant donné pouvoir : 0*

*Présents : 15*

*Votants : 15*

*Pour : 15*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

Etaient présents : M. DAVID-CRUZ Gérald ; Mme MAXIT Nathalie ; M. BLANC Didier ; Mme CREPY-BANFIN Audrey ; M. BOVARD Jean Marie ; Mme CETTOUR Laurence ; M. CRUZ MERMY Valéry ; Mme DEFOSSE Valérie ; M. CRUZ-MERMY Jean-Jacques ; Mme BLANC Emeline ; M. MAXIT Alexandre ; Mme SCHORLÉ Estelle ; M. BENAND Anthony ; Mme GRECO Juliette ; M. MAXIT Maurice.

Etaient excusés : Néant

Était absent : Néant

Madame Nathalie MAXIT a été nommée secrétaire.

Délibération n°2026.03.020/3 : Administration générale

DELIBERATION portant sur la composition de la commission d'appel d'offre (CAO)

Vu l'article L.2121-22 du Code général des Collectivités (CGCT) qui prévoit la possibilité pour les Conseils municipaux de créer en leur sein des commissions municipales destinées à améliorer le fonctionnement du Conseil municipal dans le cadre de la préparation des délibérations;

Considérant l'article L.1411-5 du CGCT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

DESIGNE comme membres de cette commission d'appel d'offre :

Président : M. Gérald DAVID-CRUZ.

Membres titulaires : Mme Valérie DEFOSSE, M. Jean Marie BOVARD, M. Maurice MAXIT.

Membres suppléants : Mme Nathalie MAXIT, Mme Estelle SCHORLÉ, Mme Juliette GRECO.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Fait à La Chapelle d'Abondance, le 1<sup>er</sup> avril 2026.

La Secrétaire,  
Nathalie MAXIT

M. le Maire,  
Gérald DAVID-CRUZ

